



Aux propriétaires de logement de vacances de la Vallée d'Illiez qui louent leur bien

**Français*

Informations relatives au règlement sur la taxe de séjour

Madame, Monsieur,

Dans l'objectif de développer une destination touristique dans la vallée d'Illiez, les communes et stations de Troistorrents-Morgins, Val-d'Illiez-Champoussin-Les Crosets et Champéry ont décidé d'homogénéiser leur système de taxes touristiques afin de simplifier les procédés et de se conformer à la loi cantonale du tourisme.

Après s'être dotées d'une stratégie touristique en consultation avec les parties concernées, les communes doivent harmoniser le financement de l'offre touristique (animation, accueil, infrastructures) afin de maintenir leur attractivité sur le long terme et professionnaliser leurs structures. Ainsi, un règlement sur la taxe de séjour, validé par les Conseils municipaux et les Assemblées primaires des trois communes entrera normalement en vigueur sauf contre-indication du Conseil d'Etat Valaisan, le 01.01.2018.

Cette nouvelle situation implique, dès l'année prochaine, différents changements dont nous voudrions vous faire part. Dans l'optique de vous préparer et de vous adapter à la mise en place du règlement, nous vous transmettons en annexe un livret explicatif qui, nous l'espérons, vous permettra de comprendre au mieux les différents changements provoqués par le règlement.

Le futur règlement et ses annexes explicatives se trouvent en ligne en quatre langues sur les sites internet officiels des administrations communales.

En vous souhaitant bonne réception de ce qui précède, nous vous transmettons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations,

Les Communes de Troistorrents, Val-d'Illiez et
Champéry

**English*

Information concerning the Val d'Illiez Tourist Tax Regulations

Dear Second-home Owners,

In accordance with the Cantonal Law on Tourism and in an effort to create a more competitive tourist destination for the Val d'Illiez, the municipalities of Troistorrents-Morgins, Val-d'Illiez-Champoussin-Les Crosets and Champéry have decided to unify their different tourist tax systems and to form one cohesive plan for regional tourism.

This plan established, the villages must now harmonize the financial structure of this redefined offer (events, information and infrastructure). To this end, the three municipal councils and their assemblies recently validated a new set of tourist tax regulations. These regulations will enter into effect as of January 1st, 2018, once the Valaisan Council of State gives the project its final stamp of approval.

This new set of regulations will generate some significant changes to the taxation system as we know it. In order to make this transition as smooth as possible for everyone involved, we are now sending you an explanatory booklet with a comprehensive explanation of the new tourist tax system (an English version is available on the official websites of the Communes).

The new Tourist Tax Regulations with its supporting annexes can be found online in four languages on the official websites of the municipal administrations.

Very sincerely yours,

The Municipalities of Troistorrents, Val-d'Illiez and
Champéry